



Fin de contrat à durée déterminier

Par **Nondo**, le **02/07/2021** à **16:50**

Bonjour,

J'ai été en CDD jusqu'au 15 juin et ma patronne a prolongé mon contrat jusqu'au 10 juillet mais je n'ai pas de contrat. J'ai trouvé un autre emploi. Est-ce que je peux quitter le poste actuel ?

Merci.

Par **AlainD67**, le **02/07/2021** à **16:58**

Bonjour,

Vous dites que votre contrat continue jusqu'au 10 juillet mais que vous n'avez pas de contrat. C'est un peu contradictoire.

Si vous avez un contrat CDD il faut le respecter et vous ne pouvez pas le rompre de vous même. Vous pouvez le rompre par exemple d'un commun accord ou si vous vous trouvez un CDI.

Si vous n'avez pas de contrat vous êtes de fait en CDI et vous pouvez démissionner.

Par **N amour**, le **03/07/2021** à **11:23**

Bonjour j été en contrat jusqu'au 15 juin et depuis je n'ai pas resigne de contrat pour cela je voulais savoir si je pouvais partir vu que j'ai trouvé un autre emploi

Par **Lag0**, le **03/07/2021** à **19:46**

Bonjour,

Comme il vous a été dit, comme vous aviez un CDD et que vous avez continué de travailler après son terme, vous êtes censé être à présent en CDI (code du travail). En théorie, donc, il vous faudrait démissionner et respecter le préavis d'usage. A voir donc avec votre employeur...